

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
Du mercredi 24 juillet 2019 à 18 heures 30**

Présents : Olivier FONS, Michel GONNET, Elodie LEFEBVRE, Alain AMIEUX, Jean-Pierre JACQUIER, Jérôme FOUVET

Absents : Sylvain ARNAUD, David LE GUEN

Pouvoirs : Charley SCEMAMA à Alain AMIEUX et Nicole MATHONNET à Olivier FONS

Secrétaire de séance : Elodie LEFEBVRE

Monsieur Le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour : restitutions des compétences « réémetteurs TNT », « mise en réseau des bibliothèques », transfert et restitution de la compétence « eaux pluviales »

Accord du Conseil Municipal

RESTITUTIONS DES COMPETENCES « REEMETTEURS TNT », « MISE EN RESEAU DES BIBLIOTHEQUES », TRANSFERT ET RESTITUTION DE LA COMPETENCE « EAUX PLUVIALES »

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal le rapport établi par la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) du 04 juin 2019 relatif à l'évaluation des charges suite aux restitutions des compétences « réémetteurs TNT », « mise en réseau des bibliothèques », au transfert et restitution de la compétence « eaux pluviales ».

Monsieur Le Maire explique que ce rapport constituera la « base de travail » indispensable au Conseil Communautaire qui fixera les montants définitifs des attributions de compensation suite à ces restitutions.

Monsieur Le Maire demande que le conseil se positionne sur le rapport du CLECT du 04 juin 2019.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

EGLISE : ATTRIBUTION DU MARCHE

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'appel d'offres pour le confortement de l'église afin d'assurer le hors eau hors air, a eu lieu du 23 mai 2019 au 24 juin 2019 sur achatpublic.com.

L'avis est paru sur le Dauphiné Libéré éditions Hautes-Alpes et Isère le 28 mai 2019.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 9 juillet 2019 avec l'architecte Madame PICHAT Catherine qui avait préparé un rapport d'analyse des offres.

Deux réponses dématérialisées sont parvenues :

- **EURL Pierre-Jean COMBIER** pour un montant de **498 884,85 € HT**
- **GLENAT RENOVATION** pour un montant de **337 452,93 € HT**

Après en avoir délibéré le **Conseil Municipal à l'unanimité** :

- ✓ Choisi l'entreprise **GLENAT RENOVATION** représentée par Monsieur **MONIER Mathias**

MSP : AVENANT MAITRISE D'ŒUVRE

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que Monsieur PATOUILLARD David co-traitant du marché de maîtrise d'œuvre de la maison de santé pluridisciplinaire de la Haute Romanche est malade et doit être remplacé dans ses fonctions de conducteur de chantier OPC.

Il présente le courrier de Monsieur HEBRAL de l'atelier STENDH'ARCH qui propose Monsieur LOMBARD Karl pour le remplacer.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal

INSTALLATION DE TOILETTES SECHES A ARSINE ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un projet d'installation de toilettes sèches avait été imaginé cet hiver, pour le Pontet et pour le départ de randonnées à Arsine.

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal les devis de l'entreprise **SCOP-SA SANISPHERE**

Après en avoir délibéré le **conseil municipal à l'unanimité** :

- dit que pour cette année une seule toilette sèche sera installée à Arsine, après le pont
- accepte le devis DE SCOP-SA SANISPHERE pour un montant de 23330,00 € HT
- Autorise Monsieur le maire à demander une subvention au Parc National des Écrins à hauteur de 25 %, soit 5 832,50 €

VENTE DU TERRAIN AB 821 CLOS DES SAULES

Monsieur Le Maire informe le conseil que Monsieur GUERARD Cyril a fait une offre pour l'achat du terrain au Clos des Saules cadastré AB 821.

Cette offre est de 46000€ donc le prix serait de 80.84€ le m2 puisque la parcelle viabilisée est de 569m2.

Lors du conseil du 23 mai dernier, il avait été délibéré pour une vente du dit terrain au prix de 90€00 le m2.

Monsieur le Maire pense que 81€ serait un bon compromis.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil que l'année dernière par délibération 30/2018, la commune participait aux frais de transports scolaires en supportant l'augmentation afin de maintenir le coût de 15€ pour les familles concernées (interne, externe et demi-pensionnaire).

Monsieur Le Maire propose de reconduire cette aide pour l'année scolaire 2019-2020.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal avec un maintien à l'effort des familles à 20€

AFFAIRES DIVERSES

Monsieur Le Maire informe que tous les représentants (Région, Département, ...) s'engagent à investir dans le projet du 3^{ème} tronçon du téléphérique.

Il souligne que la commune de Villar d'Arène soutient la commune de La Grave dans ce projet.

En effet ce projet va permettre de pérenniser les installations d'agir dans le respect de la montagne et du glacier lequel sera débarrassé de tous les câbles pylônes et du travail sur piste actuel. Nous devons veiller à ce que les villages adhèrent pleinement à ce projet, réalisation d'aires de parkings, diversification de l'offre commerciale, aménagement d'activités sportives, de plein air, culturelles, accueil des enfants en bas âge, pour faciliter la venue de familles nouvelles, permettre d'améliorer la vie des habitants permanents ainsi qu'intéresser les touristes à séjourner sur ce merveilleux territoire.

L'université Grenoble Alpes informe la commune d'un projet pour revaloriser le bâtiment Refuge Napoléon au Col du Lautaret.

Ce projet propose un hébergement pour les scientifiques et un espace d'accueil et de renseignements touristiques.

A suivre.

Courrier d'un touriste : « en vacances à Villar d'Arène, nous avons été séduits par la beauté de ce petit village.

Mais, passant dans la rue qui part de la bibliothèque nous avons été horrifiés par l'état d'un poulailler où de toute évidence, les poules sont dénutries et en très mauvais état. C'est choquant. »

Monsieur Le Maire explique qu'hélas, les engagements pris par le propriétaire du poulailler lors d'une rencontre il y a quelques années ne sont pas tenus.

Un médiateur sera mandaté et une position ferme sera prise pour l'esthétique et l'hygiène des lieux.

Monsieur le Maire explique que cette saison, pour le camping, trois personnes ont été recrutées : 2 à 50% et 1 à 80%.

La personne à 80% a toute la responsabilité et en plus le travail de comptabilité.

Il propose que cette personne ait une prime exceptionnelle de 500€.
Le conseil approuve et souhaite que cette prime puisse être complétée suivant le bilan du camping à la fin de la saison

Monsieur Le Maire souhaite que la commission urbanisme réfléchisse sur le prix de vente des terrains que la commune déclassé au profit des demandeurs.
A suivre

David LE GUEN vient d'arriver...

Monsieur Le Maire tient à remercier les enfants LEFEBVRE de la Bergerie qui ont de leur propre initiative coupé l'herbe des chemins et de ce fait soulagé notre service technique.
Pour les remercier, les élus proposent de leur offrir une glace.
Cadeau refusé par la maman car ils ont fait ceci de leur propre chef, par plaisir et amusement.

Jérôme FOUVET demande s'il est possible d'arranger le départ de la route qui monte au Jardin Alpin.
Une demande sera faite au Département et une réflexion sera engagée sur toutes les voies d'accès de la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45

Le Maire,

le secrétaire,